
Rapport annuel du Conseil d'éthique 2016: Rapport du président

1 Introduction

Le rapport d'activité du Conseil d'éthique 2016 porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O d'août 2015 à Berne et de septembre 2016 à Neuchâtel.

Pendant cette période, le Conseil d'éthique a tenu quatre séances (les 29.10.2015, 19.01.2016, 10.05.2016 et 30.08.2016).

2 Membres

L'assemblée annuelle de la SSS-O d'août 2015 a élu les membres suivants pour une période de quatre ans (jusqu'en 2019) :

| | |
|----------------------|--|
| Président | Gianantonio Paravicini Bagliani, Lucerne |
| Experte | Sylvie Arsever, journaliste |
| CORSTAT | Alexandre Oettli, Statistique Vaud Josef Troxler, Statistik Stadt Zürich |
| Statistique fédérale | Jean-Pierre Renfer, Office fédéral de la statistique Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagon, Administration fédérale des douanes (vice-président) |
| Secrétariat | Nadia Scherer, Office fédéral de la statistique |

Le nouveau président, Monsieur Gianantonio Paravicini Bagliani, succède à Monsieur Heinrich Brüngger, qui a pris cette fonction en 2011 et qui a démissionné pour la fin de la période 2011-2015. Le 29 octobre 2015, lors de la séance constitutive du Conseil d'éthique, Monsieur Jean-Claude Wagon a été réélu à la fonction de vice-président.

Madame Sylvie Arsever a donné sa démission pour fin 2016. La SSS-O devrait proposer lors de l'assemblée annuelle de septembre 2016 l'élection d'un-e candidat-e de remplacement.

3 Priorités du Conseil d'éthique pour 2016 – 2019

La formulation des objectifs s'est jusqu'ici effectuée tous les deux ans. Le Conseil d'éthique estime que ce rythme n'est pas optimal, étant donné qu'il faut souvent plus de temps pour réaliser les objectifs. Les objectifs seront à l'avenir fixés pour une période de quatre ans, avec la possibilité de les adapter ou de les compléter chaque année si nécessaire. Par ailleurs, le terme «objectifs» est remplacé par le terme «priorités», pour tenir compte du fait que des objectifs (généraux) figurent déjà dans les annexes de la charte et du règlement.

3.1 Priorités

Lors de sa séance du 19 janvier 2016, le Conseil d'éthique a, après avoir consulté la direction de l'Office fédéral de la statistique et le président de la CORSTAT, fixé les priorités suivantes pour la période 2016 à 2019, priorités consultables à l'adresse www.ethikrat-stat.ch:

1. Evaluer la Charte (selon point 4, annexe 2, de la Charte)
 - a. Créer un groupe de travail (OFS; CORSTAT; Conseil d'éthique)
 - b. Préparer/coordonner l'évaluation de la Charte en prenant en considération les résultats de EVALCHARTA et de la Peer Review sur le système statistique suisse
 - c. En fonction du résultat de l'évaluation, participer à la révision de la Charte en collaboration avec l'OFS et la CORSTAT
 2. Clarifier le rôle et les responsabilités du Conseil d'éthique
 - a. Prévoir une discussion avec la direction de l'OFS et le comité de la CORSTAT
 - b. En fonction du résultat de l'évaluation, proposer une adaptation du règlement
 3. Contribuer à la promotion des principes de la Charte
 - a. Examiner la faisabilité d'un bulletin d'information (Newsletter) dans le but de diffuser des informations pertinentes dans le contexte de la Charte (recommandations, expériences des signataires de la Charte, exemples de bonnes pratiques, etc.). En fonction du résultat, planifier et mettre en œuvre sa réalisation
 - b. Etablir et entretenir les relations avec les médias afin d'informer et sensibiliser à la fois le public et les milieux politiques sur l'importance de la statistique publique et ses principes déontologiques
 - c. Réaliser une présentation à distribuer aux responsables des services de statistique
 - d. Si nécessaire, élaborer et diffuser des explications et recommandations sur l'application des principes de la Charte
 - e. Participer activement aux Journées suisses de la statistique publique et conduire un atelier spécial sur le thème de la Charte
 - f. Etablir des contacts bilatéraux avec les services de statistique pertinents de la Confédération qui n'ont pas encore signé la Charte
 4. Veiller au respect des principes fondamentaux de la Charte
 - a. Elaborer les conclusions des résultats d'EVALCHARTA
 - b. Elaborer les conclusions des résultats de la Peer Review sur le système statistique suisse
 - c. Vérifier en collaboration avec l'OFS et la CORSTAT la faisabilité d'une mise en place d'un système de Peer Reviews sur les systèmes statistiques cantonaux et, en cas de décision positive, participer à sa réalisation
 5. Entretenir les échanges d'informations, d'expériences et d'idées
 - a. Introduire des rencontres avec l'OFS, la CORSTAT et la SSS-O
-

4 Recommandations sur l'utilisation de la Charte

Conformément à son règlement, le Conseil d'éthique a pour tâches notamment de contribuer à la promotion des principes de la Charte et de diffuser toute information utile à son respect. Il peut agir de sa propre initiative dans ce but. Pendant la période de référence, il a réalisé deux documents contenant des recommandations, l'un sur les «prestations des services de statistique», l'autre concernant le principe fondamental de l'indépendance professionnelle.

4.1 Prestations des services de statistique

Les recommandations du Conseil d'éthique concernant l'application de la Charte de la statistique publique de la Suisse ont été entièrement revues, sur le fond comme sur la forme, par rapport à la version soumise en 2015 à l'Office fédéral de la statistique et à la CORSTAT. Le Conseil d'éthique a examiné soigneusement les propositions émises lors de la première consultation du texte et en a tenu compte dans une large mesure. Suite aux nombreux changements apportés, le Conseil d'éthique a décidé de soumettre les recommandations à une nouvelle consultation. Celle-ci doit s'achever le 30 septembre 2016.

4.2 Indépendance professionnelle

L'«indépendance professionnelle» est une condition fondamentale de la statistique publique. Elle détermine la confiance qui peut être accordée au travail des services de statistique et aux résultats qu'ils produisent. Dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, l'«indépendance professionnelle» est le principe numéro un, celui qui «assure la crédibilité des statistiques européennes». Le Conseil d'éthique a décidé de clarifier ce principe dans un document, en précisant notamment les conditions à réunir légalement et sur les plans de l'organisation et du personnel pour garantir l'indépendance professionnelle. Ce document est également en consultation jusqu'au 30 septembre 2016 auprès de l'Office fédéral de la statistique et de la CORSTAT.

5 Projet EVALCHARTA: participation du Conseil d'éthique

EVALCHARTA est un projet lancé par la CORSTAT dans le but de suivre, sur la base d'une auto-évaluation, la mise en œuvre des principes fondamentaux de la Charte dans les services de statistique des cantons et des villes et, sur la base des observations faites, de formuler des mesures d'optimisation.

L'autoévaluation EVALCHARTA a été réalisée d'octobre 2014 à fin mars 2015. Treize services de statistique y ont participé (10 services cantonaux et 3 de villes). Les résultats ont été analysés dans un rapport. Un premier atelier qui a eu lieu le 25 octobre 2015 a permis d'aborder plusieurs techniques et projets de mise en œuvre susceptibles de déboucher sur des collaborations.

Un deuxième atelier qui s'est tenu le 4 juillet 2016 a servi à mettre à jour les mesures initialement prévues. Après leur présentation et la discussion des mesures, les participants ont cherché à identifier de possibles améliorations et à tirer de premières conclusions. Un volet important de l'atelier a consisté à dresser un bilan du projet EVALCHARTA.

Le président du Conseil d'éthique a participé aussi bien aux séances du groupe d'accompagnement qu'aux ateliers.

6 Interventions du Conseil d'éthique

Le Conseil d'éthique a dû répondre à une requête suite au communiqué d'un office fédéral qui n'indiquait que des comparaisons entre deux trimestres successifs et non par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Le Conseil d'éthique a été prié d'inciter l'office fédéral en question à signer la Charte de la statistique publique. Dans sa réponse, le Conseil d'éthique constate que, bien que les comparaisons sur un an étaient entièrement accessibles sur Internet, il aurait fallu les mentionner également dans le communiqué. En ce qui concerne la signature de la Charte, le Conseil d'éthique a relevé que la promotion de cette dernière fait partie de ses priorités pour les années 2016 à 2019, et que l'Office fédéral de la statistique abordera cette question dans ses contacts bilatéraux avec les autres offices.

7 Journées suisses de la statistique publique 2016: atelier sur l'importance des principes éthiques pour la statistique publique

Le Conseil d'éthique a suggéré au comité en charge du programme des Journées suisses de la statistique publique de 2016, qui se tiennent à Neuchâtel, de prévoir un atelier consacré à l'importance des principes éthiques pour la statistique publique. Cette proposition a été approuvée. Les deux premiers exposés de cet atelier porteront sur le respect des principes éthiques en Suisse. On présentera à cette occasion, d'une part, les résultats de la Peer review du système statistique européen en Suisse, qui ont été publiés en août 2015, d'autre part les résultats et les conclusions de l'autoévaluation des services de statistique régionaux de Suisse. On abordera ensuite le principe éthique le plus important pour le travail de la statistique publique, à savoir l'indépendance professionnelle. Enfin, les activités prioritaires du Conseil d'éthique pour la période 2016-2019 seront présentées et commentées.

Le programme comprend les exposés suivants:

| | Thème | Intervenant-e |
|----------------|--|---|
| 1 ^e | Peer Review du système statistique européen 2014/2015 en Suisse | Markus Baumann et Milos Schaer, OFS |
| 2 ^e | EVALCHARTA: Wie gut wir die Schweizer Statistikcharta leben (wollen) | Theo Hutter, Fachstelle für Statistik SG |
| 3 ^e | L'indépendance professionnelle: Voraussetzungen und Rahmenbedingungen | Josef Troxler, Statistik Stadt Zürich und Mitglied Ethikrat |
| 4 ^e | Les priorités du Conseil d'éthique 2016-2019 | G.A. Paravicini Bagliani, Président du Conseil d'éthique |

8 Intensification des échanges d'informations

Afin de rendre la collaboration encore plus constructive, le président du Conseil d'éthique a intensifié les échanges d'informations avec la direction de l'Office fédéral de la statistique et avec le président de la CORSTAT. Il s'agit d'améliorer la compréhension des différents rôles. Le Conseil d'éthique a été très soutenu par les deux institutions, qui lui ont fourni de précieux inputs.

9 Remerciements

Les membres du Conseil d'éthique s'engagent à fond dans leur activité. Je saisis l'occasion pour les remercier vivement pour leur soutien sans faille. J'aimerais plus particulièrement faire part de ma gratitude à la direction de l'Office fédéral de la statistique et au président de la CORSTAT, qui suivent attentivement les activités du Conseil d'éthique et qui se sont toujours montrés ouverts à nos demandes. Je tiens encore à remercier le président de la SSS-O pour s'être mis en quête d'un nouveau membre pour le Conseil d'éthique. Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à Nadia Scherer pour l'excellent travail qu'elle effectue au secrétariat du Conseil d'éthique.

Neuchâtel, le 30 août 2016

Le président:

Gianantonio Paravicini Bagliani
